

Vos démarches périscolaires pour la rentrée

2022 - 2023



METTRE À JOUR LE DUI
(DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

LES RÉSERVATIONS ET INSCRIPTIONS
AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

CALCUL DE QUOTIENT

DU 20 JUIN AU 28 AOÛT 2022

www.cergy.fr/education

   [villedecergy](https://villedecergy.fr)

Vos démarches périscolaires

DU LUNDI 20 JUIN AU DIMANCHE 28 AOÛT

TOUTES VOS DÉMARCHES PÉRISCOLAIRES SONT POSSIBLES

*En ligne sur
le portail famille*

ou

En format papier

1

Je mets à jour mon dossier famille
(DUI – dossier unique d'inscription)

2

J'inscris et je réserve les activités périscolaires de mes enfants

3

**Pour bénéficier du tarif adapté à mes revenus,
je fais calculer mon quotient familial**

Pour nous contacter : periscolaires@cergy.fr



LES DOCUMENTS POUR LE CALCUL DE VOTRE QUOTIENT

■ Si votre composition familiale a changé ou si vous êtes nouvel arrivant :

Livret de famille ou **extrait d'acte de mariage** et **des actes de naissance des enfants**

■ **Deux justificatifs de domicile*** datés de moins de trois mois

■ **L'avis d'imposition ou de non-imposition 2021** relatif aux revenus 2020 uniquement si votre situation professionnelle n'a pas changé

■ Pour chaque membre du foyer : **les trois derniers bulletins de salaire** ou les trois derniers bulletins de versement de Pôle Emploi ou le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2020

■ **Dernière attestation de paiement des prestations familiales CAF** disponible sur le site caf.fr

■ En cas de divorce : jugement définitif

■ En cas de séparation : document attestant de l'attribution de l'autorité parentale

■ En cas d'hébergement, les documents précédents et :

- deux justificatifs de domicile* au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant

- deux justificatifs de domicile* de l'hébergeant

- pièce d'identité de l'hébergeant

- une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant au nom de l'hébergé

- présence de l'hébergeant si changement d'adresse ou nouvel arrivant.

* **Justificatifs de domicile acceptés** : facture d'énergie (eau, gaz, électricité), quittance de loyer délivrée par un organisme, attestation d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, attestation de sécurité sociale, de CAF ou de Pôle Emploi, attestation du notaire pour les acquéreurs d'un nouveau logement. **Pas de facture de téléphone portable ni de promesse de vente.**

Le pôle Cergy familles vous accueille

AVEC ET SANS RENDEZ-VOUS

À L'HÔTEL DE VILLE

3 place Olympe-de-Gouges

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

8 h 45 → 12 h 30 puis 13 h 30 → 17 h 30

Jeudi 13 h 30 → 17 h 30

Samedi 9 h → 12 h 30

DANS LES MAIRIES ANNEXES

VISAGES DU MONDE (sauf du 2 au 29 août inclus)

10 place du Nautilus

Mardi, jeudi et vendredi 12 h 30 → 18 h

Mercredi et samedi 10 h → 18 h

GRAND'PLACE

Square Columbia

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

8 h 45 → 12 h 30 puis 13 h 30 → 17 h 30

Jeudi 13 h 30 → 17 h 30 - Samedi 9 h → 12 h 30

VILLAGE (sauf du 14 juillet au 15 août)

Place de la Libération

Mardi 8 h 30 → 12 h 30 - Mercredi 14 h → 18 h

Vendredi 13 h 30 → 17 h 30 - Samedi 9 h → 13 h

Nos équipements sont fermés les 14 et 15 juillet 2022

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le pôle Cergy Familles
par téléphone au **01 34 33 44 00**, par mail à **periscolaires@cergy.fr**

www.cergy.fr/education



villedecergy



cergy